

Avis voté en plénière du 26 mars 2014

Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Si un certain nombre de constats et d'analyses figurant dans l'avis peuvent être partagés, le groupe de l'Outre-mer regrette que les recommandations proposées soient parfois trop détachées du projet de loi dont nous étions saisis.

L'adaptation de la société au vieillissement en Outre-mer renvoie à des problématiques spécifiques totalement absentes de ce projet de loi. Le groupe ne peut que regretter, une nouvelle fois, l'absence de prise en compte des réalités ultramarines dans les projets de loi d'orientation ou de programmation.

De même, le groupe de l'Outre-mer ne peut que regretter l'absence de prise en compte des travaux du CESE par le gouvernement. En effet, la délégation à l'Outre-mer du CESE a déjà eu l'occasion de souligner à travers sa contribution à l'avis *La dépendance des personnes âgées*, en juin 2011, la gravité de la situation dans les collectivités ultramarines. Quelques rappels s'imposent donc :

- en premier lieu, à l'horizon 2040, la population des personnes âgées de 80 ans et plus sera multipliée par 3,5 en Martinique, 3,7 en Guadeloupe, 4,8 à La Réunion et 7,7 en Guyane contre 2,3 en métropole. Ces progressions, plus fortes qu'en métropole, auront nécessairement des impacts importants sur les sociétés concernées ;

- en second lieu, il faut souligner l'apparition d'incapacités à un âge nettement plus précoce qu'en métropole du fait de la précarité des conditions de vie et de travail ;

- à ceci s'ajoutent des différences notables dans les schémas familiaux ;

- enfin, il faut relever des taux d'équipements et une offre de soin très nettement inférieurs à ceux de la métropole.

Toutes ces spécificités, totalement absentes du projet de loi, mettent en évidence l'urgente nécessité de conduire des politiques publiques ciblées en Outre-mer.

Malgré ces remarques, le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.